

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Entre accessoire et ami fidèle

La France compte presque autant d'animaux de compagnie que d'habitants. Très divers, ces compagnons ont un statut qui va de simple objet décoratif à véritable membre de la famille. Dépendant de son propriétaire, l'animal, être sensible, n'est pas une propriété comme les autres.

DES COMPAGNONS EN NOMBRE

En France **49,5%** des foyers comptent un animal de compagnie

32,7 M de poissons (10,1% des foyers)	13,5 M de chats (29,7% des foyers)	7,5 M de chiens (20,2% des foyers)
5,8 M d'oiseaux (2,8% des foyers)	3,4 M de petits mammifères (5,5% des foyers)	

(Source : FACCO/KANTAR-TNS 2016)

DES FONCTIONS MULTIPLES

Objet

Certains animaux sont choisis pour leur aspect esthétique ou décoratif. C'est souvent le cas des poissons ou des oiseaux.

Outil

Les « chiens policiers » sont utiles aux forces de l'ordre. On a recours à eux prioritairement pour leur travail, même si une relation peut être liée avec leur maître. Il en est de même pour les chiens de troupeau et les chiens de chasse. Les chiens guides d'aveugles remplissent la double fonction de travail et de compagnie.

Thérapeute

Les animaux de compagnie peuvent également être utilisés en « médiation » pour aider une personne en difficulté à développer ses compétences affectives, sociales, etc. C'est couramment le cas des chiens, des chats, des cochons d'Inde, etc. 74% des Français estiment qu'ils contribuent à améliorer leur santé (étude Statista, 2014).

Compagnon

Ce sont les chiens et les chats par excellence, mais aussi les lapins, les rats... avec qui l'être humain entretient des liens particuliers. Des interactions fréquentes, un soin attentif porté à l'animal et à son cadre de vie permettent une relation mutuellement bénéfique. Près de 60% des possesseurs de chiens et 50% des possesseurs de chats considèrent leur compagnon comme un membre de la famille à part entière.



DES RESPONSABILITÉS

Acquisition

Adopter ou acquérir un animal devrait se faire en toute connaissance de ses spécificités (longévité, comportement, communication, besoin d'activité, etc.) pour pouvoir lui offrir des conditions de vie satisfaisantes. Les organisations de protection animale recommandent d'adopter chiens et chats dans un refuge plutôt que de les acheter à un éleveur. De plus, nous devrions éviter d'offrir un animal pour Noël ou un anniversaire, surtout à un enfant, parce que cela renforce l'idée de l'animal-objet.



Soins

Adopter un animal est un engagement pour la vie. Certains chats vivent plus de 20 ans et leur fin de vie peut être contraignante (maladies, hygiène, etc.). Il faut être conscient qu'un animal représente un budget considérable en alimentation et en soins vétérinaires.



Divagation

Selon le code rural (art. L211-23), un chien est en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son propriétaire et se trouve hors de portée de voix ; un chat est divagant s'il est non identifié sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, à plus de 200 m des habitations ou plus de 1 000 m du domicile de son maître. Les chats et les chiens risquent la fourrière et l'euthanasie. De plus, un chat laissé en liberté est la cause de dommages importants sur la petite faune sauvage. L'équiper d'une clochette ou d'un grelot permet d'épargner de nombreux oiseaux, reptiles et batraciens.

Abandons

Chaque année, des dizaines de milliers d'animaux sont abandonnés, quelquefois par nécessité (décès du propriétaire...), souvent par irresponsabilité (départ en vacances, déménagement...). Ils sont soit remis à un refuge, soit abandonnés dans la nature. Dans ce cas, l'article 521-1 du code pénal punit l'abandon à même hauteur qu'un acte de cruauté (30 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement).

Dangerosité

Tous les animaux sont susceptibles de causer des dommages (blessures, accidents de la route, etc.) et leur propriétaire est dans tous les cas responsable (art. 1243 du code civil). Par ailleurs, certains chiens nécessitent une évaluation comportementale et un permis de détention pour le propriétaire. À l'extérieur, ce type de chien doit être muselé et tenu en laisse. Ils sont classés ainsi :
Catégorie 1 : les chiens d'attaque, interdits à l'adoption ou à l'achat (Mastiff...)
Catégorie 2 : les chiens de défense ou de protection (Rottweiler...).

DES DÉRIVES

Sélection hypertypique

On observe chez certaines races des dérives morphologiques extrêmes, qui génèrent des souffrances : face plate du Bulldog (troubles respiratoires), dos plongeant du Berger allemand (dysplasies de la hanche), plis de la peau du Shar Pei (dermatites)... Les sociétés d'élevage canines et félines ont récemment pris la mesure du problème et modifié leurs règlements.

Maltraitance

Les cas de négligence ou de maltraitance sont nombreux : les animaux sont privés d'eau, de nourriture, d'exercice, laissés toute la journée sur un balcon, frappés... jusqu'à être torturés dans certains cas qui font régulièrement la une des médias.

Les « Nouveaux Animaux de Compagnie »

Ce sont les animaux qui ne sont ni chats ni chiens, comme les lapins, cochons d'Inde, furets, mais aussi araignées, serpents, varans, iguanes... À part les lapins et cobayes, qui ne sont pas nouveaux, les autres ne sont pas « de compagnie » et les détenir relève de l'insolite. Il est très difficile de leur offrir des conditions de vie compatibles avec les impératifs biologiques de leur espèce, ainsi que l'impose l'article L214-1 du code rural. De plus, ces animaux exotiques sont pour la plupart issus de trafics et de captures dans la nature.

Définitions « Compagnon »

Sens usuel : Celui qui partage les occupations, les aventures, le sort d'une autre personne ; celui qui accompagne quelqu'un ; celui qui se tient auprès d'une autre personne et lui porte aide ou consolation ; ce qui va (de pair) avec...

Etymologie : formé du latin *cum* « avec » et de *panis* « pain » littéralement : « celui qui partage le pain avec ».

(Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL))

À retenir

Un animal de compagnie représente une grande responsabilité. Il ne devrait être acquis ou adopté que sous condition d'une bonne connaissance de ses caractéristiques et de ses besoins : sa race, son cadre de vie, ses possibilités d'exercice, les soins qu'on doit lui prodiguer...